



Table régionale
de concertation

des aînés de Laval

La Table régionale de concertation des aînés de Laval (TRCAL), un organisme sans but lucratif (OSBL) fondé en 2001, regroupe une soixantaine d'organismes lavallois dédiés aux aînés. Elle permet aux aînés d'unir leurs voix pour mieux faire connaître leurs besoins et ainsi améliorer leurs conditions de vie.

La TRCAL est l'interlocuteur régional en matière de concertation des organismes aînés, porte-parole du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et conseiller auprès des décideurs régionaux et du ministère.

Saviez-vous que ?

► Si vous avez 65 ans et plus, vous êtes automatiquement inscrit au régime public.
Tous les citoyens du Québec doivent être couverts par un régime d'assurance médicaments.

Si vous êtes admissible à un régime privé vous devez faire un choix, soit :

- 1) le régime public de la **Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)** seulement;
- 2) le régime public de la Régie et un régime privé qui offre une couverture complémentaire;
- 3) votre régime privé.

Conditions d'admissibilité au régime public d'assurance médicaments :

- résider au Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie;
- être dûment inscrit à la Régie d'assurance maladie en vertu de cette loi;
- détenir ou pouvoir détenir une carte d'assurance maladie valide.

Ce que vous payez à la pharmacie? Ce que vous déboursez pour vos médicaments s'appelle contribution. Il s'agit de la franchise mensuelle et de la coassurance.

Qu'est-ce que la franchise? C'est un montant fixe, payé chaque mois, lors de l'achat de médicaments.

Qu'est-ce que la coassurance? C'est un pourcentage qui s'applique sur le coût de l'ordonnance dont on a soustrait la franchise.

La contribution annuelle? C'est le montant maximal que vous pouvez payer par année pour obtenir des médicaments couverts.

Pour plus d'information, www.ramq.gouv.qc.ca ou
auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 514 864-3411

